



Cette année Tou Beav tombe lundi 7 août 2017

Un texte talmudique (Taanit 26b) qui, aujourd'hui, peut nous paraître doublement étrange nous l'enseigne : au temps du Temple, il n'y avait pas de plus grandes fêtes que Yom Kippour et le 15 Av.

Jours de joie pure liés par deux évènements comparables et infiniment heureux. Yom Kippour, on le sait, est l'anniversaire du jour où D.ieu pardonna aux enfants d'Israël la faute du veau d'or. Le 15 Av, D.ieu pardonna de même la faute des explorateurs.

D'autres évènements heureux survinrent certes un 15 Av mais celui-là, sans doute, est sans égal : pour avoir ajouté foi au récit des explorateurs qui prétendaient impossible l'installation en Terre Promise, les hommes de la génération de la Sortie d'Egypte avaient été condamnés à errer dans le désert. Chaque année, le 9 Av, un certain nombre d'entre eux mourraient. La

quarantième année, rien n'advint le 9 Av. Mais on doutait de la date. Quand cependant, le 15 Av, la pleine lune apparut, on sut avec certitude que la date fatidique était dépassée, que les survivants avaient été "séparés pour la vie". D.ieu, là encore, avait pardonné.

Pour comprendre l'intensité de la joie qui éclatait le 15 av, il faut rappeler deux cérémonies qui avaient lieu en ce jour. La première : la coupe du bois pour l'Autel du Temple prenait fin le 15 Av. Pour fêter l'accomplissement de cette tâche sacrée, banquets et réjouissances étaient organisés.

La seconde cérémonie voyait les jeunes filles, vêtues d'une simple robe blanche, sortir dans les vignobles et y danser les plus joyeuses des rondes. Les jeunes gens les observaient à distance, chacun espérant reconnaître celle qui, si elle y consentait, deviendrait son épouse.

Pour nous, le temps du 15 Av reste profondément imprégné de cette joie. Après les jours sombres, le goût de cendres que nous laisse le souvenir de la destruction du Temple, le 15 Av vient nous confirmer que de l'obscurité même peut jaillir une puissante lumière. Une fois encore, notre calendrier est bien plus qu'un instrument : un enseignement.

Bien entendu, on ne récite pas les prières de pénitence (ta'hanoun), le 15 Av non plus que la veille à l'office de l'après-midi.